

DECRET N° 2000-78 DU 21 FEVRIER 2000

Portant approbation des états financiers du
Centre national de sécurité routière (CNSR)
pour l'exercice clos au 31 décembre 1998.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- VU le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Finances et de l'économie ;
- VU le décret n° 96-617 du 31 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Travaux publics et des transports ;
- VU le décret n° 87-443 du 29 décembre 1987 portant approbation des statuts du Centre national de sécurité routière ;
- Sur rapport conjoint du ministre des Travaux publics et des transports et du ministre des Finances et de l'économie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 février 2000,

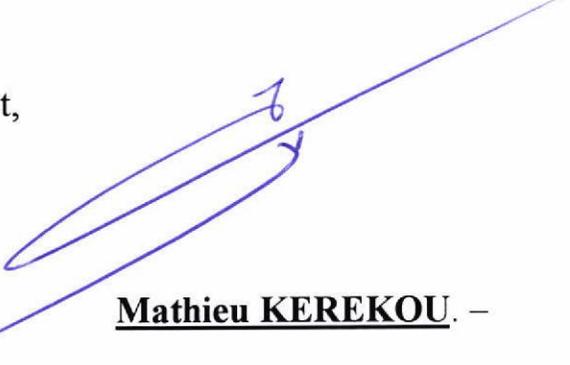
DECRETE :

Article 1er. – Sont approuvés, les états financiers du Centre national de sécurité routière (CNSR) pour l'exercice clos au 31 décembre 1998, tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 21 Février 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU. –

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU. –

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE. –

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Joseph Sourou ATTIN. –

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MTPT 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-